

Processus de Communication Externe AS GATINEAU

Mis à jour : 1er septembre 2025

Introduction

L'Association de Soccer de Gatineau a créé le présent processus de communication externe dans l'intention de guider et donner des références à nos membres sur la façon de communiquer avec les organismes

L'AS GATINEAU a identifié officiellement quatre (4) représentants autorisés à communiquer avec les organismes externes à l'Association tels que :

- **Ligues de Soccer,**
- **Ville de Gatineau,**
- **Soccer Outaouais,**
- **Fédération de Soccer du Québec (SQ),**
- **Canadian Soccer Association (CSA),**
- **Et autres.**

Représentants autorisés AS GATINEAU

1. Le président
2. Le Directeur Sportif
3. Le délégué.
4. Adjoint administratif

L'AS GATINEAU n'autorise aucun autre membre de l'AS GATINEAU à entrer en communication avec ces organismes en son nom ou au nom de ces membres.

Un seul cas d'exception lors de participation à des tournois organisés par ces organismes, dans de tels cas, le gérant ou l'entraîneur de l'équipe a le droit d'entrer en communication directement avec les organisateurs pour obtenir de l'information relative à son équipe dans le cadre du tournoi.

Si vous avez à traiter de sujets ou faire des demandes à ces organismes, nous vous invitons à communiquer avec le secrétariat de l'AS GATINEAU.

Tout membre faisant partie de l'Association de Soccer de Gatineau s'engage à suivre et respecter le présent document.

Les membres qui ne respectent pas ces engagements seront référés aux administrateurs de l'AS GATINEAU pour les applications des mesures disciplinaires selon les règlements généraux du club.

